

Synthèse questionnaire établissements Académie de Créteil

Etablissement	Nbre d'élèves	Postes	Personnels d'aide	Ouverture CDI / ouv. établt	Projet CDI	Axes du projet	Formation des élèves	Evaluation des élèves	Inspection	Difficultés les + criantes
Collège n°1	574	2 x 1/2	1/2 MA	32h / 44 Par doc + MA	OUI + politique documentaire Non présenté au CA	Faire venir les enseignants et leurs élèves pour utiliser toutes les potentialités du CDI	6° : 5 x 2h par classe Sur heures disciplinaires	OUI Note intégrée aux notes de Français du 2° trimestre	NON	Faire reconnaître notre travail par les collègues des autres disciplines qui sont ensuite très demandeurs
Lycée n°1 collègue	785	2 x 1/2	2 CAE + 1 prof en sous-service	44h / 44 Par doc + CAE + prof en s/service	OUI Pas de projet politique doc Présenté au CA	Faire apprécier aux enseignants les connaissances et savoirs des documentalistes	1h par classe de 2de	NON	NON	Idem
Collège n°2	610	2	1 CAE	40h30 / 42h30 Par doc ou CAE mais en présence de l'E-doc	OUI politique documentaire Non présenté au CA	Migration de BCDI à PMB / Développt site web / formation des usagers / ouverture culturelle avec collab au sein du REP.	6°, inscrite à l'EDT mais souhaitent arrêter l'an prochain et 3° DP3h	NON	OUI séquence pédagogique + entretien hors prés CE Progression de carrière N'a pas réglé le pb d'incommunicabilité enseignants / direction	« Incompatibilité d'humeur » entre les 2 doc entraînant des difficultés dans la cohérence vis-à-vis de la communauté scolaire.
Collège n°3	750	1	Stagiaire + Turn over d'un CAE	30h / 38 Par doc + stagiaire	OUI en partie, projet de politique doc : officiellement non Non présenté au CA	Mise à niveau du CDI	6e : oct nov par demi-groupe sur horaire lettres B21 dans l'établissement (?) Séquences ponctuelles avec la stagiaire	NON	OUI Séquence pédagogique + entretien Progression de carrière	Trop d'élèves : le CDI sature très vite. Manque de personne ressource en informatique, probl réseau Crédits insuffisants

Etablissement	Nbre d'élèves	Postes	Personnels d'aide	Ouverture CDI / ouv. établi	Projet CDI	Axes du projet	Formation des élèves	Evaluation des élèves	Inspection	Difficultés les + criantes
Collège n°4	870	2	AUCUN	45h / 45	Projet CDI	Gestion/ Communication/ Animation et pédagogie	IDD de 5° 4° sur projets	Parfois et la note entre dans la discipline partenaire.	NON	Des HS pour mener à bien les projets non reconnues Manque d'heures identifiées CDI dans la DHG (les collègues n'acceptent pas toujours de donner des heures pour un travail au CDI).
Collège n°5	550	1	1 CAE	28h / 36	NON arrive de cette année		1h/semaine pour 1 x 6e partage d'une heure avec le prof de Français 5h pour les autres 6° 4h pour les 5° 5h pour les 4° 5h pour les 3e	OUI pour la classe de 6° Qqfois pour les autres Notes ou + et – intégrées dans l'autre discipline	De titularisation Séquence pédagogique	
Collège n°6	730 (dont SEGPA)	2	1 CAE (perdue un temps car fin de contrat et qu'on a pu faire réembaucher)	40h / 42	OUI intégré au projet d'établissement	1 - Gestion 2 – Pédagogie : axe intégré dans le projet d'établissement : ateliers de lecture (6°) et de recherche documentaire (5° et 3°) travail en complémentarité prof/doc	6° toutes les semaines par demi-classes avec prof de français 5° et 3° un semestre par demi-classe avec prof d'histoire géographie Deux classes de Segpa (selon les années et les projets : 6°, 5° 4° ou 3°) Recherches bibliographiques en 4°	OUI pour les 6°, 5° et 3° qui ont des ateliers de lecture et recherche doc. Note sur le bulletin rubrique CDI en 6°, Recherche documentaire en 5° et 3°.	OUI pour la plus ancienne pour promotion. Entretien sur l'activité du CDI et consultation des dossiers d'élèves (qui restent au CDI).	Les ressources étant très utilisées, les outils documentaires nombreux à photocopier pour les ateliers, les tâches de maintenance sont lourdes et le besoin d'une aide technique est criant. Il faudrait créer ce poste occupé par un personnel

							Projets ponctuels.			précaire pour le pérenniser. De même, les ordinateurs doivent être toujours opérationnels . Il faut des collègues suffisamment déchargés et formés pour s'occuper de l'informatique
--	--	--	--	--	--	--	--------------------	--	--	---

CONCLUSIONS

La synthèse portant sur 7 établissements, elle n'a qu'une valeur limitée.

Nombre de postes et ouverture :

Seuls les établissements du 93 ont 2 postes (depuis le mouvement de 98 et le plan d'urgence) :

Les CDI y sont ouverts tout le temps scolaire ce qui est indispensable si l'on veut que les élèves développent des compétences info documentaires dans leur travail personnel.

Le CDI avec un seul poste qui ouvre 44h, le fait grâce à des CAE et un prof non spécialiste donc sans offre d'une aide qualifiée.

Personnel d'aide :

Partout sauf dans un établissement mais trop aléatoire.

Il semble que les activités pédagogiques soient facilitées quand le(s) documentaliste(s) sont aidé-e-s dans les tâches matérielles.

Il faudrait créer des postes statutaires.

Politique documentaire :

Quasiment partout sous forme de projet CDI ou de politique documentaire. Mais peu sont votés en CA ce qui tend à faire penser que les souhaits de nos IPR ne font pas recette auprès des chefs d'établissement qui devraient les faire figurer à l'ordre du jour des CA. Ils semblent plus attachés à l'ouverture des CDI qu'à ce qui s'y passe.

Le projet a toujours comme objectif principal d'intégrer les activités du CDI dans les pratiques pédagogiques de l'établissement.

Formation des élèves :

Dans aucun établissement, une formation existe pour toutes les classes de tous les niveaux.

Disparité totale de l'offre de formation : d'une heure par classe de seconde à toutes les classes de 3 niveaux de collège, en passant par des projets ponctuels sur une ou plusieurs classes.

L'évaluation aussi est aléatoire : de l'absence totale à des évaluations régulières, intégrées ou non dans les disciplines.

Pourtant la volonté des collègues est présente partout, mais les conditions ne sont pas réunies : encadrement insuffisant, horaire inexistant, aucune instruction officielle disciplinaire.

Inspection :

Il semble que dans notre académie, la séquence pédagogique soit demandée lors de l'inspection.

Difficultés les plus criantes :

Faire admettre la nécessité des apprentissages documentaires aux autres collègues qu'il faut convaincre pour qu'ils dégagent des heures de travail avec le CDI

Faire connaître notre travail qualitativement et quantitativement.

Le Snes a des propositions pour résoudre ces deux problèmes : des horaires identifiés de formation documentaire dans les emplois du temps disciplinaires, un taux d'encadrement en professeurs documentalistes qui permette la formation de tous les élèves de la 6^e à la terminale, une aide technique qui nous dégage de certaines tâches matérielles . Et bien sûr des budgets de fonctionnement et des infrastructures adaptés aux besoins.

Synthèse réalisée par D. Courtoux (Groupe Documentation, Section nationale du Snes)